

Conditions de Paix de M. Wilson

Discours de New-York du 27 Septembre 1918.

I. — La justice impartiale ne peut connaître de distinction entre ceux envers lesquels nous voulons être justes et ceux envers lesquels nous ne désirons pas être justes. Ce doit être une justice qui ne connaisse point de favorisés ni divers degrés, mais les mêmes droits pour les différents peuples en question.

II — Point d'intérêt particulier ou séparé d'une nation isolée ou d'un groupe de nations qui soit incompatible avec les intérêts communs de tous, ne peut servir de base à aucune partie du traité.

III. — Il ne peut exister dans la famille commune et générale de la Ligue des Nations aucune alliance, aucune commission spéciale ou entente quelconque.

IV. — Il ne peut exister, et ceci regarde plutôt le détail, aucune compensation économique spéciale à l'intérieur de la Ligue et aucun emploi, sous n'importe quelle forme, de boycottage économique ou d'exclusion, exception faite de l'exclusion prononcée par la Ligue des Nations elle-même, des marchés mondiaux, comme moyen de coercition, et qui doit servir de mesures disciplinaires et de mesures de contrôle.

V. — Toutes les conventions internationales et les contrats de toutes espèces doivent être communiqués à tout le reste du monde. Des alliances particulières, des rivalités économiques et des inimitiés ont été, dans le monde moderne, une source continuelle de fléaux et de malheurs qui nous ont conduits à la guerre. Ce serait une paix incorrecte et incertaine que celle qui n'excluerait pas cette éventualité au moyen de formules décisives.



La Belgique sous la Botte allemande

LES AVIS, PROCLAMATIONS & NOUVELLES DE GUERRE

ALLEMANDS

publiés en Belgique pendant l'occupation

Du 18 Septembre au 20 Octobre 1918

*y compris les Arrêtés qui n'ont pas été affichés
ainsi que les Documents Historiques concernant la Paix*



Édition honorée de la Souscription officielle
de la plupart des Administrations Communales de Belgique.

35^e VOLUME



35^e VOLUME

Prix : Fr. 1.50

LES ÉDITIONS BRIAN HILL
Rue de l'Arbre-Bénit, 106 b, IXLLES-BRUXELLES